

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2008**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 mars 2008, s'est réuni le samedi 15 mars 2008 à 10 heures sous la présidence de Jean Claude FLACHAT, Maire sortant, qui installe le Conseil Municipal suivant le tableau ci-après :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| 1) GENTHIAL Jean-Philippe | 2) DECITRE Jean-Marc |
| 3) GONON Gérard | 4) PERRETON Claude |
| 5) BERAUD Marie-Pierre | 6) LEGRAND Michel |
| 7) PRAT Annie | 8) FARA Bernard |
| 9) FLACHAT Jean Claude | 10) RIVAT Henri |
| 11) RIVAT Ludivine | 12) SEYTRE Odette |
| 13) THOLOT Sébastien | 14) DREVET Alexandra |
| 15) AGRAMUNT Patricia | |

Tous les membres sont présents.

Ludivine RIVAT est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal est alors présidé par le doyen d'âge, Claude PERRETON et il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

ELECTION DU MAIRE :

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu : Jean-Claude FLACHAT : 14 voix.

Monsieur Jean-Claude FLACHAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour, est proclamé **Maire** et est immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Ensuite, l'assemblée a déterminé, au scrutin secret, le nombre d'adjoints à élire.

Bulletins trouvés dans l'urne	15
Pour 4 adjoints	13 voix
Pour 3 adjoints	1 voix
Pour 2 adjoints	1 voix

A la majorité absolue, il est décidé de désigner 4 adjoints. Il auront en charge l'urbanisme, les finances et les relations avec les associations ; la culture, l'animation, les sports et loisirs ; la voirie, la forêt et les réseaux ; les bâtiments communaux.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Jean-Marc DECITRE	14 voix
-------------------	---------

Monsieur Jean-Marc DECITRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour, est proclamé **Premier Adjoint** et est immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT :

1^{er} tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Michel LEGRAND	13 voix
Sébastien THOLOT	1 voix

Monsieur Michel LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au deuxième tour, est proclamé **Second Adjoint** et est immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

1er tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu :

Bernard FARA	15 voix
--------------	---------

Monsieur Bernard FARA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour, est proclamé **Troisième Adjoint** et est immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

1er tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne	15
Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

GONON Gérard	12 voix
PERRETON Claude	1 voix

Monsieur Gérard GONON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour, est proclamé **Quatrième Adjoint** et est immédiatement installé.

DELEGATIONS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTERCOMMUNALITE :

A l'unanimité, sont désignées les personnes suivantes:

SAINT-ETIENNE METROPOLE

Délégués titulaires : Jean Claude FLACHAT et Jean-Marc DECITRE

Suppléants : Michel LEGRAND et Alexandra DREVET.

SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) :

Délégué titulaire	Michel LEGRAND
Suppléant :	Jean-Philippe GENTHIAL.

SIANC (Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Non Collectif) :

Délégué titulaire	Jean Claude FLACHAT
Délégué suppléant	Claude PERRETON

PARC DU PILAT :

Délégué titulaire	Sébastien THOLOT
Suppléant	Bernard FARA

SIPG (Syndicat Intercommunal du Pays du Gier) :

Délégués Jean-Claude FLACHAT et Jean Marc DECITRE.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

A l'unanimité, il est décidé que le CCAS sera composé de 9 membres : le Président, 4 membres désignés par le Conseil Municipal en son sein et 4 membres nommés par le Président (ultérieurement)

Les membres élus du Conseil Municipal :

A l'unanimité : Jean-Marc DECITRE, Claude PERRETON et après vote à bulletin secret : Marie-Pierre BERAUD et Odette SEYTRE.

COMMISSIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil dans quelles commissions ils souhaitent siéger. La composition de ces commissions sera votée lors de la prochaine séance.

DELEGATIONS AU MAIRE :

Suivant l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée donne délégation au Maire pour les affaires portant sur la réalisation des emprunts (alinéa 3), des marchés (al. 4), des contrats d'assurance (al.6) l'attribution des concessions dans les cimetières (al.8), l'acceptation des dons et legs (al.9), le règlement des honoraires des avocats, huissiers... (al.11). Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 11 heures 30

Le Maire :

Jean Claude FLACHAT